



PROCÈS VERBAL de la réunion du conseil municipal du 10 juillet 2025

Nombre de conseillers

Date de convocation : 2 juillet 2025

En exercice..... 19

Présents 12

Date d'affichage : 16 juillet 2025

Votants 18

L'an deux mil vingt-cinq, le dix juillet à 18 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre CHAUVET.

Présents : Jean-Pierre CHAUVET, Philippe FERCOQ, Aurélia SAUNIER, Françoise HERVIEUX, Jean-Paul DEVAUX, Lucien HANGARD, Isabelle LOMO, Daniel JOSEPH, Céline PATIN, Audrey GENDRIN, Caroline LEFEBVRE, Maxime LESECQ

Absents excusés : Thierry LOUVEL donne pouvoir à Jean-Pierre CHAUVET, Chantal ETANCELIN donne pouvoir à Philippe FERCOQ, Danielle DESWARTE donne pouvoir à Daniel JOSEPH, Annie MORLET donne pouvoir à Isabelle LOMO, Emmanuel FONTAINE, Marine CREVON donne pouvoir à Aurélia SAUNIER, Maxime LESECQ donne pouvoir à Bruno MATTON

Secrétaire de séance : Aurélia SAUNIER

D2025-28 Avis sur implantation du Parc éolien du Surouët

Monsieur Jean-Pierre CHAUVET présente à l'assemblée un courrier de Monsieur Olivier HOUEVILLE, maire de la commune de Vibeuf. Celui-ci invite le conseil municipal à se prononcer sur un projet d'implantation et d'exploitation d'un parc éolien constitué de 5 aérogénérateurs et de 2 postes de livraison sur les communes de Boudeville, Ouille-l'Abbaye et Vibeuf. Il précise que le conseil municipal de Vibeuf s'est majoritairement opposé à ce projet.

Madame Audrey GENDRIN, conseillère municipale demande l'autorisation de faire lecture à l'assemblée de ses observations concernant cette implantation :

-« Chers collègues, Je tiens à donner mon point de vue éclairé sur ce parc éolien et ce notamment car nous n'avons pas eu l'honneur d'échanger notre point de vue lors d'une commission dédiée à ce vote. Tout d'abord, parlons de l'impact environnemental. La Mission Régionale d'Autorité Environnemental (MRAE) a clairement identifié les lacunes majeures dans l'étude d'impact. Nos paysages, notre patrimoine, et surtout notre biodiversité sont en jeu. Les risques pour les oiseaux et les chauves-souris, déjà bien fragilisés sont jugés importants et insuffisamment pris en compte.

L'intégration paysagère, déjà fortement marquée par l'éolien, n'est pas convaincante.

Allons nous sacrifier notre cadre de vie pour un projet dont les études sont jugées incomplètes ?

De plus, la MRAE a souligné que le dossier est loin d'être parfait. L'étude d'impact, censée nous éclairer manque de justifications solides, notamment dans les alternatives crédibles au projet tel qu'il est proposé.

L'étude acoustique est jugée imprécise et le bilan carbone, élément central de la transition écologique, est demandée par la MRAE pour être « complet et étayé ».

Pour finir, la question du raccordement électrique reste floue ; le réseau actuel ne semble pas dimensionné pour accueillir la production de ce parc.

Sans solution claire et viable, le projet risque de se heurter à des obstacles techniques majeurs et potentiellement à nos frais.

Notre territoire est précieux. Nous devons exiger des projets exemplaires, dont les impacts à plus ou moins long terme sont pleinement mesurés et où toutes les alternatives ont été sérieusement étudiées. Et cette exigence est aussi valable pour nous, chers collègues.

Pour toutes ces raisons, il serait inacceptable de voter de manière positive à ce projet qui brille par son manque de transparence et ses lacunes.

Je vous remercie »

Aurélia SAUNIER, Adjointe au maire précise que le coût de démantèlement du socle béton permettant l'installation du mât est à la charge du propriétaire terrien et représente aujourd'hui environ 400 000€. Est-ce que l'indemnité que va percevoir le propriétaire couvrira ces frais à terme ?

Céline PATIN, conseillère municipale qui a assisté à la réunion d'information confirme que le démantèlement des mâts est à la charge de l'exploitant et le retrait de la base béton à la charge du propriétaire.

Considérant la hauteur des éoliennes portée à 150m,

Considérant la modification du paysage et le risque d'encercllement au regard des implantations existantes dans un rayon de 20kms du projet à savoir : 95 éoliennes raccordées ou autorisées plus 3 en cours d'instruction sur Rives de la Saône soit 103 dans le paysage,

Considérant les arguments avancés par Mme Audrey GENDRIN et confirmés par l'ensemble des membres du conseil municipal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité EMET un avis défavorable à l'implantation du parc éolien

La secrétaire de séance,
Aurélia SAUNIER

Le 1^{er} Adjoint
Jean-Pierre CHAUVET